

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COLLÈGE VINCENT VAN GOGH D'ARLES
MARDI 05 DÉCEMBRE 2023**

Le Conseil d'Administration du Collège Vincent Van Gogh d'Arles s'est réuni le mardi 05 décembre 2023, à 17h15, dans la salle de réunion du collège.

Administrateurs présents :

Administration : Mme Banzo, M. Sauvageot, Mme Dempsey

CPE : Mme Missud

Personnels : M. Benarba, Mme Bresson, Mme Meilhac, M. Pélissier

Elèves : M. Carboni-Curt, Mlle Chapon, M. Piercy

Parents d'élèves : Mme Bernard, Mme Chakri, Mme Kambourian, Mme Thomas-Viguié

Professeurs : Mme Arèse, Mme Berder, M. Delvaux, Mme Roudière-Durbec, Mme Van Muysen, M. Veret.

21 membres présents

5 membres excusés

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du CA du 13 novembre 2023
- Conventions :
 - Collège Mistral/utilisation du mur d'escalade
 - Stade olympique arlésien/initiation saut à la perche
- Questions financières :
 - Admissions en non-valeur
 - Tarifs des repas des commensaux et autres tarifs 2024
 - Voyage à Rome
 - Fusion des fonds de réserve Service général et Service de restauration
 - Budget 2024
 - Délégation du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière
- Questions diverses

Le quorum étant atteint (21 administrateurs présents ou représentés), la séance peut se dérouler.

1. Adoption du procès-verbal du CA du 13 novembre 2023 :

Le compte-rendu de la séance du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Conventions :

- **Collège Mistral/utilisation du mur d'escalade.**

La convention avec le collège Mistral est adoptée à l'unanimité.

- **Stade olympique arlésien/initiation saut à la perche.**

La convention avec le SOA est adoptée à l'unanimité.

Mme Banzo présente deux nouvelles conventions qui n'ont pu être soumises à l'ordre du jour puisqu'elles sont arrivées dans la journée ou trop récemment, l'une comme l'autre sont sans incidence financière :

- **Convention avec l'association sportive "Fête le mur"**, pour développer l'*urban tennis* (pratique du tennis dans divers lieux appropriés, avec la mise à disposition des principaux éléments attachés à la pratique du tennis comme le filet, les raquettes...). L'*urban tennis* aura lieu les mardis ou jeudis durant 10 semaines, de février à fin-mai 2024 accompagné par un intervenant, M. Boissise.

La convention avec l'association sportive "Faites le mur" est adoptée à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention avec l'association "Gravies cimes"** qui a lieu tous les 4 ans et permet le renouvellement de la section sportive. La convention acte le prêt du mur d'escalade.

La convention avec l'association sportive "Gravies cimes" est adoptée à l'unanimité.

3. Questions financières

- **Admissions en non-valeur :**

Mme Banzo explique la situation : familles insolvables, intervention des huissiers mais comptes bancaires déjà débiteurs, deux familles débitrices chacune de 162 €.

Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

- **Tarifs 2024 :**

Mme Banzo définit "les commensaux" : personnes qui déjeunent à la cantine sans avoir le statut d'élève, il s'agit des personnels, des extérieurs/intervenants, ici les tarifs n'ont pas changé.

Mme Banzo précise que si les carnets de correspondance et les badges sont gratuits dans un premier temps, le tarif de 5,00€ dans un second temps (le cas d'une perte) a un but éducatif pour pallier aux laisser-aller et dans l'idée de responsabiliser les élèves.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- **Voyage à Rome du 14 au 19 avril,**

Mme Roudière-Durbec présente le projet : le voyage est adressé aux élèves de 4e et 3e, professeur responsable Mme Roudière-Durbec.

Un appel d'offres a été engagé sur la plateforme AJI. Une seule réponse obtenue avec une proposition tarifaire à 24 500,00 €.

Les 4 accompagnateurs sont pris en charge par le collège ; le foyer socio-éducatif (FSE) accompagne à hauteur de 2000,00 € sur la participation des familles et non des accompagnateurs.

Actuellement la somme demandée aux familles est de 446,00 €.

Mme Roudière-Durbec et Mme Banzo observent qu'il est plus difficile aujourd'hui de travailler avec les voyageurs notamment pour la planification et les tarifs qui ont augmenté (transport, logement...) depuis le COVID.

La proposition tarifaire adressée aux familles pourra être réévaluée si le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CD 13) apporte une aide financière.

A ce jour l'administration n'a pas de réponse du CD 13.

Les familles auront la possibilité de payer en plusieurs fois, toute la somme devra être encaissée avant le départ.

Les familles peuvent être aidées en partie par le fonds social.

L'organisation du voyage à Rome est adoptée à l'unanimité.

Le don du FSE de 2000,00 € est adopté à l'unanimité.

- **Fusion des fonds de réserve Service général et Service de restauration**

Actuellement il y a deux fonds de roulement (pour les sommes non dépensées en fin d'année) : un premier pour la réserve du service de la dotation du CD 13 et un second pour la réserve du service de restauration et hébergement. Sur les conseils de l'agent comptable, il a été proposé de fusionner ces deux fonds de roulement pour avoir plus de souplesse.

La fusion des deux fonds de roulement est votée à l'unanimité.

- **Budget 2024**

Mme Banzo donne les grandes lignes d'explication du budget : le budget porte sur une année civile, or, l'établissement fonctionne sur une année scolaire. Il s'agit donc de s'adapter à ce rythme différencié.

Les financements provenant de l'Etat sont toujours fléchés. Le budget est une prévision qui se doit d'être la plus sincère possible et la plus intelligente.

Le budget est désormais présenté en fonction du projet d'établissement qui se dresse en trois points :

- Axe 1 : le travail personnel de l'élève
- Axe 2 : les solidarités
- Axe 3 : ouverture sur le monde

Le budget permet d'abonder :

- les activités pédagogiques (AP)
- le service vie de l'élève (VE)
- le service administration et logistique (ALO)

Le service restauration et hébergement (SRH) est un service spécial dont les financements sont autres (usagers et Conseil Départemental). Il concerne cette année 315 élèves (Demi-pensionnaires et internes).

D'autre part, il existe un fond commun, mutualisé entre établissements scolaires lors d'un changement obligatoire de matériel primordial.

Mme Dempsey prend la parole pour présenter le budget et explique les différentes dépenses face aux recettes, les écarts parfois entre les budgets 2023 et 2024 et le principe d'un budget à l'équilibre.

Quelques changements :

- A compter du 1er janvier 2024, le service financier du collège va travailler avec un nouveau logiciel comptable : OPALE, ce qui entraîne quelques modifications dans le système de gestion.

Nouvelle façon de comptabiliser :

- il n'y a plus de SBN, les bourses nationales prises en charges par l'agent comptable,
 - les contrats de services de restauration sont comptabilisés dans le SRH, et plus dans ALO.
-
- La Dotation Globale de Fonctionnement versée par le CD 13 finance les dépenses du fonctionnement, elle a été complétée par une dotation d'équipement.
 - Activité pédagogique : activités d'enseignements qui répondent aux besoins d'un réseau en éducation prioritaire.
 - Première année pour percevoir la taxe d'apprentissage (grâce à la section ULIS).
 - Vie de l'élève : quelques lignes ont augmenté. Des aides visant à l'amélioration du cadre de scolarité. Service qui reste à l'équilibre. Ces lignes peuvent être réévaluées au cours de l'année scolaire par des DBM.
 - Il n'y a plus de subventions particulières du département pour les transports (piscine), l'établissement complétait jusqu'à présent en cours d'année. Désormais le CD 13 l'inclut, et le flèche à 5042,00 €, à prendre sur la dotation globale du collège
 - Service administration et logistique : mise en avant des dépenses de papier comme repère : dépense de 4,3 feuilles/jour/élève. Ce repère a pour objectif de sensibiliser au coût du papier et de s'engager davantage encore vers la dématérialisation et la démarche éco-citoyenne et économique.

Service qui n'est pas à l'équilibre en 2022 et 2023.

Le budget 2024 est adopté à l'unanimité.

- **Délégation du Conseil d'Administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière**

Il s'agit d'une délégation de signature systématique.

La délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière est adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Mme Banzo fait part de quelques informations aux familles :

-réunions pour la remise des bulletins de notes les 14 et 19/12/2023 et à cette occasion il y aura divers stands proposés, par exemple pour l'aide aux devoirs, adressés aux parents qui souhaitent prendre des renseignements ;

-au mois de janvier :

>semaine de stage du 15 au 27/01/2024, des élèves de 3e et simultanément, accueil des 6e pour la présentation de l'établissement ;

>chaque famille sera reçue par le professeur principal pour l'orientation des 3e ;

>journée portes ouvertes du collège à destination, principalement, des familles de CM2.

Le Conseil d'Administration se termine à 19h.

La secrétaire de séance
Mme THOMAS-VIGUIE



La principale du collège Vincent Van Gogh
Mme BANZO

